

<sup>1</sup> Qu'il s'agisse de centres de jeunesse, de bibliothèques municipales, de maisons de retraite et de divers autres services publics.

<sup>2</sup> Newcastle, par exemple, a annulé son projet de centre de ramassage et recyclage des déchets verts.

<sup>3</sup> Les « *lollypop ladies* » sont les employées chargées d'assurer la sécurité des enfants aux heures d'entrée et de sortie des écoles primaires et maternelles.



En raison de la crise économique actuelle, le gouvernement britannique a introduit de féroces mesures d'austérité dans le secteur public. Tous les secteurs publics sont touchés que ce soit des services ou des ministères du gouvernement, des douanes, par exemple, du Ministère des Affaires Etrangères, celui de l'Intérieur, de la police, des pompiers, des universités, des lycées, de l'armée, etc... Ainsi, les municipalités ont subi une réduction des subventions accordées par le gouvernement à l'échelle nationale. Elles se voient donc obligées de faire d'importantes économies en réduisant certains services considérés comme essentiels.

Dans la région du Wirral au nord-ouest de l'Angleterre, les syndicats et les travailleurs touchés par ces mesures ont organisé des manifestations de protestation. Les syndicats envisagent d'intenter un procès contre le gouvernement pour s'opposer à la fermeture par les municipalités de cinq maisons de retraite et de plusieurs centres d'accueil de jour pour personnes âgées. Deux millions de citoyens de la région ont signé une pétition pour empêcher la fermeture de ces maisons et centres. Le secrétaire du *Trades Union Congress* (TUC) de la région du Wirral a souligné le fait que cette péninsule est particulièrement renommée pour être un centre d'accueil et de soins pour personnes âgées et en attire, de ce fait, de toutes les régions du Royaume-Uni. La fermeture de ces établissements serait un scandale national privant les personnes âgées de soins. En outre, le sort des salariés de ces établissements sera le licenciement pour cause économique (*redundancy*) ou le reclassement à d'autres postes de travail. Les maisons et centres seront eux-mêmes mis en vente et rachetés par le secteur privé ; dès lors, une inéluctable augmentation des tarifs en exclura les personnes plus défavorisées.

Le Wirral n'est pas un cas isolé : les municipalités du Staffordshire et du Leicestershire ont l'intention d'agir de la même façon en raison de la réduction de leur budget. La municipalité de Leeds a dû faire face à d'importantes manifestations et les manifestants ont occupé la salle du Conseil pour empêcher le débat sur les réductions budgétaires pour 2011-2012. À Lambeth, dans le sud de Londres, la discussion sur le budget municipal a dû avoir lieu en privé pour éviter les manifestants. Dans la municipalité d'York, les manifestants qui occupaient la salle de conférences ont été évacués par la police. À Hull, où le budget a subi une réduction de 165 millions de livres, 3 500 salariés seront licenciés pour cause économique et là aussi certaines maisons de retraite seront fermées. Enfin, la municipalité de Bradford a vu son budget réduit de 56 millions de livres et envisage de licencier 2 000 salariés et de fermer cinq bibliothèques municipales et une piscine.

Les conséquences se feront indubitablement ressentir sur l'ensemble du territoire national<sup>1</sup>. Ainsi, certains projets ont d'ores et déjà été annulés et plusieurs municipalités ont déjà réduit le ramassage des poubelles notamment<sup>2</sup>. De même, les tarifs des parkings municipaux augmenteront. Dans les zones rurales, c'est de la disparition pure et simple de bon nombre de ces services dont il est question. Par ailleurs, des centres culturels et sportifs disparaîtront, la fréquence des transports en commun sera espacée et enfin, la suppression des « *lollypop ladies* »<sup>3</sup> est même

prévue. Au total, 150 000 salariés municipaux seront licenciés et concernant la seule municipalité de Birmingham – la plus grande d'Angleterre – elle a l'intention d'en licencier 5 000 pour faire face à la réduction de 212 millions de livres sterling de son budget en 2011-12.

Quant au taux de chômage, s'élevant actuellement à 7,9% de la main d'œuvre (c'est-à-dire 2,5 millions de chômeurs)<sup>4</sup>, il risque de passer à 9% (soit 2,7 millions de chômeurs) au cours des deux prochaines années. En effet, le nombre de chômeurs âgés de 16 à 24 ans a déjà augmenté d'un million (soit 20,5% de jeunes au chômage, c'est-à-dire 965 000 chômeurs). Bien que le gouvernement ait l'intention de créer 75 000 postes d'apprentissage cela est loin d'être suffisant. En outre, le nombre de bénéficiaires du *job seeker's allowance* (allocation de recherche de travail), l'allocation de chômage la plus importante, a augmenté de 2 400 personnes en janvier 2011, soit un total de 1,4 million dont 450 000 de femmes. Hays, l'agence de recrutement la plus importante du Royaume-Uni estime qu'aucune amélioration n'interviendra car le secteur privé ne recrute pas et le secteur public met une grande partie de ses salariés au chômage.

S'agissant des *Employment Tribunals (E.T.s* – tribunaux en matière d'emploi), le Gouvernement projette d'apporter des modifications au sein de leurs règlements afin qu'ils soient plus avantageux pour le patronat. Les E.T.s traitent la plupart des litiges qui surviennent en droit du travail. Ils ont une charge très lourde car ils ont une compétence très étendue qui consiste entre autres à connaître des litiges entre les partenaires sociaux en matière de *unfair dismissal* (licenciement injustifié) ou pour *redundancy*, d'horaires de travail, de sécurité et de santé au travail, de discrimination sous toutes ses formes, de harcèlement moral et sexuel, de transferts d'entreprises, de salaires, de contrats de travail, etc...

Pour accroître la confiance des employeurs afin qu'ils recrutent des salariés, le gouvernement britannique se propose d'allonger la période pendant laquelle le salarié (et non pas le travailleur) doit avoir travaillé avant de pouvoir intenter un procès contre l'employeur pour *unfair dismissal*. Au titre de la loi telle qu'elle existe actuellement, le salarié, c'est-à-dire une personne qui a un contrat de travail, peut intenter un procès contre son employeur pour *unfair dismissal*, à condition d'avoir une année d'ancienneté. La nouvelle loi proposée allongerait cette période à deux ans. Ceci avantagerait l'employeur en cas de licenciement dans les deux ans après le recrutement et offrirait plus de protection à l'employeur. Enfin, à coté de 2011, tout salarié désireux d'intenter un procès contre son employeur, sera tenu de s'acquitter d'une certaine somme (dont le montant n'est pas encore connu). Cet important changement met un terme à la gratuité des services des E.T.s, tels que mentionnée dans les règlements actuels ; le salarié devra désormais payer le tribunal pour avoir droit à la justice. Ces deux réformes rencontrent une opposition syndicale évidente ; notamment s'agissant de l'allongement de l'ancienneté nécessaire afin de pouvoir intenter un procès pour *unfair dismissal* ainsi qu'au fait qu'il faille payer pour obtenir la « justice industrielle ».

<sup>4</sup> Le taux de chômage le plus élevé (10,2%) s'observe dans le Nord-Est de l'Angleterre.

